

FOIRE AUX QUESTIONS :
TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LE CHOIX DE COURS EN LIGNE!

DÉPARTEMENT DE COMMUNICATION

POUR DÉBUTER...

[Comment fonctionnent les **priorités d'ancienneté** si tout le monde s'inscrit en ligne en même temps?](#)

[Comment puis-je connaître les **cours à option** qui s'offrent à moi?](#)

[J'aimerais savoir en quoi consiste le **contenu des cours** à option avant d'en choisir un. Où aller?](#)

[Comment savoir à **combien de cours à option** j'ai le droit de m'inscrire?](#)

[Quelle est la **date limite** pour faire mon choix de cours?](#)

[Qu'arrivera-t-il si je ne fais pas mon choix de cours pendant la période d'inscription en ligne?](#)

[Quand et comment aurai-je la **confirmation** de mon choix de cours?](#)

[Je n'ai pas obtenu le cours que je souhaite; est-ce que je peux me placer sur une **liste d'attente**?](#)

[C'est quoi, un **cours au choix**?](#)

[Comment fonctionne l'**inscription aux cours au choix**?](#)

[Comment est-ce que je peux connaître la liste des cours au choix auxquels je pourrais m'inscrire?](#)

[Je souhaite apprendre une autre langue \(espagnol, italien, abénakis...\); comment est-ce que ça fonctionne?](#)

[Quand et comment aurai-je la **confirmation** de mon inscription à un cours au choix?](#)

RÈGLES À SUIVRE

[L'un de mes cours obligatoires est en **conflit d'horaire** avec le cours à option que je souhaite prendre. Que faire?](#)

[Je souhaite **changer de groupe** dans l'un de mes cours obligatoires. Que faire?](#)

[Je n'ai pas fait le **préalable** du cours qui m'intéresse. Est-ce que je peux m'inscrire au cours quand même?](#)

[Quelle est la différence entre un **retrait de cours** et un **abandon**?](#)

[Où puis-je trouver les **dates limites**?](#)

CHEMINEMENT

[Qu'arrivera-t-il de mon choix de cours si j'ai **échoué un cours**?](#)

[Est-ce que je peux **prendre de l'avance** dans mes cours obligatoires?](#)

[Je souhaite **retirer l'un de mes cours obligatoires**. Comment faire?](#)

... ET L'ÉTÉ?

[Comment fonctionne la **session d'été**?](#)

[Comment fonctionnent les **cours intensifs**?](#)

[Je ne suis pas étudiante, étudiant coopératif; puis-je quand même m'inscrire à temps complet cet été?](#)

CONTACT

[Qui joindre si j'ai des questions plus pointues à propos de mon dossier?](#)

POUR DÉBUTER...

COMMENT FONCTIONNENT LES PRIORITÉS D'ANCIENNETÉ SI TOUT LE MONDE S'INSCRIT EN LIGNE EN MÊME TEMPS?

Le portail d'inscription en ligne sera ouvert un peu plus tôt pour permettre aux étudiantes et étudiants les plus avancés de faire leur choix de cours de manière prioritaire. Il sera ensuite réouvert pour toutes et tous et les places sont accordées aux première personnes jusqu'à ce que le cours soit complet. Faites preuve de diligence si vous souhaitez avoir accès à un maximum de cours!

COMMENT PUIS-JE CONNAÎTRE LES COURS À OPTION QUI S'OFFRENT À MOI?

Pour ce faire, vous devez consulter le document *Informations sur le choix de cours* relatif à votre programme/session d'études. Ce document vous est envoyé par courriel avant la période d'inscription, mais peut aussi être consulté en ligne (www.usherbrooke.ca/flsh > Étudiants actuels > Choix de cours...) Il est de votre responsabilité d'éviter les conflits d'horaire.

J'AIMERAI SAVOIR EN QUOI CONSISTE LE CONTENU DES COURS À OPTION AVANT D'EN CHOISIR UN. OÙ ALLER?

Vous pouvez consulter le dossier pédagogique de tous les cours offerts en communication à l'adresse suivante : <http://www.usherbrooke.ca/dep-com/etudiantsactuels/dossiers-pedagogiques/>. Si le dossier pédagogique d'un cours n'est pas disponible, vous pourrez accéder à une brève description du contenu du cours en entrant son sigle dans le moteur de recherche de l'Université.

COMMENT SAVOIR À COMBIEN DE COURS À OPTION J'AI LE DROIT DE M'INSCRIRE?

Tout dépend du nombre de cours obligatoires qui sont prévus à ce moment de votre parcours : comme une session régulière, à temps complet, comporte habituellement cinq cours, vous devez combler celle-ci avec des cours à option ou au choix, jusqu'à atteindre le nombre de cours souhaité (temps complet : minimum quatre cours). Consultez votre dossier étudiant en ligne ([Mon dossier étudiant](#) > Renseignements académiques > Fiche d'inscription en ligne) pour connaître les cours obligatoires auxquels vous êtes préinscrite, préinscrit, s'il y a lieu.

QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR FAIRE MON CHOIX DE COURS?

Cette date apparaît dans le document *Informations sur le choix de cours*.

Assurez-vous de faire votre choix de cours en ligne le plus rapidement possible pour augmenter vos chances d'obtenir les cours que vous souhaitez.

QU'ARRIVERA-T-IL SI JE NE FAIS PAS MON CHOIX DE COURS PENDANT LA PÉRIODE D'INSCRIPTION EN LIGNE?

Dans ce cas, vous devez écrire directement à votre commis au Secrétariat des études de 1^{er} cycle, [Cathy Dubreuil](#). Attendez-vous à ce que plusieurs cours soient complets.

QUAND ET COMMENT AURAI-JE LA CONFIRMATION DE MON CHOIX DE COURS?

Si vous faites votre choix de cours directement en ligne, celui-ci apparaîtra automatiquement dans votre dossier étudiant dès que vous l'aurez confirmé (en appuyant sur le bouton « Je signe et je confirme », si ce n'est déjà fait).

Si vous faites votre choix de cours tardivement, par le biais de votre commis, accordez-lui un délai pour faire le suivi. Dès que votre demande aura été traitée, vous recevrez un courriel de confirmation. Soyez patiente, patient!

À noter : Des modifications pourraient être apportées à l'horaire départemental (bien que ce soit très peu fréquent); dans ce cas, nous vous en informerons par courriel (@USherbrooke.ca).

JE N'AI PAS OBTENU LE COURS QUE JE SOUHAITAIS; EST-CE QUE JE PEUX ME PLACER SUR UNE LISTE D'ATTENTE?

Absolument! Pour ce faire, vous devez écrire un courriel à votre commis, [Cathy Dubreuil](#). En outre, tant que l'inscription en ligne est ouverte, nous vous invitons à retourner régulièrement sur votre dossier étudiant afin de voir si une place se libère : la commis n'est pas unique responsable de votre choix de cours.

C'EST QUOI, UN COURS AU CHOIX?

Le cours au choix est un cours qui peut être choisi dans n'importe quelle discipline. C'est donc une possibilité qui vous est offerte de faire un cours complémentaire (ou non) à votre champ d'études. Notez que cette possibilité n'est pas une obligation : si c'est ce que vous souhaitez, vous pouvez aussi ne vous inscrire qu'à des cours à option – cours de discipline choisis parmi une liste.

Les cours au choix peuvent être faits à n'importe quel moment pendant votre parcours d'études, à la condition de ne pas supplanter un cours obligatoire. Nous vous conseillons cependant de ne pas les faire trop tôt dans votre programme : ils sont d'autant plus précieux qu'ils sont peu nombreux (deux ou trois selon le programme d'études).

Au baccalauréat en communication appliquée, étant donné l'obligation d'atteindre le niveau 4 en anglais, il est possible qu'un ou plusieurs de vos cours au choix doivent servir à améliorer vos compétences langagières dans cette langue. Ces cours doivent primer sur ceux de n'importe quelle autre discipline qui pourraient vous intéresser.

COMMENT EST-CE QUE JE PEUX CONNAÎTRE LA LISTE DES COURS AU CHOIX AUXQUELS JE POURRAIS M'INSCRIRE?

C'est, règle générale, parmi les cours ouverts à tous (incluant les cours de langues) que vous pouvez choisir des cours au choix; à la FLSH, consultez la section « Horaires » du site www.usherbrooke.ca/flsh (via la section « Étudiants actuels »). Pour ce qui est des autres facultés, rendez-vous à l'adresse suivante pour obtenir davantage d'informations : <https://www.usherbrooke.ca/admission/1er-cycle/trouver-un-cours/cours-offerts-a-tous/>.

Rappel : un cours au choix ne peut pas supplanter un cours obligatoire : consultez attentivement l'horaire avant de choisir un cours!

COMMENT FONCTIONNE L'INSCRIPTION AUX COURS AU CHOIX?

Pour vous inscrire à un cours au choix (incluant les cours de langues), vous devez écrire un courriel à la [commis](#) responsable de votre dossier au Secrétariat des études. Assurez-vous d'utiliser votre adresse @USherbrooke.ca, qui fait foi de signature. Les autres adresses de courriel ne sont pas reconnues comme telles.

JE SOUHAITE APPRENDRE UNE AUTRE LANGUE (ESPAGNOL, ITALIEN, ABÉNAKIS...); COMMENT EST-CE QUE ÇA FONCTIONNE?

Espagnol : Si vous avez déjà étudié l'espagnol et désirez vous inscrire à un cours dans cette langue, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.usherbrooke.ca/centredelangues/evaluer-ses-competences/tests-de-classement/espagnol/> pour faire le test de classement. Une fois que vous connaîtrez votre niveau, vous pourrez écrire un courriel à [Cathy Dubreuil](#) afin qu'elle vous inscrive au cours qui vous intéresse. À noter : il est impossible de s'inscrire en ligne aux cours de langues - même à ceux qui font partie de votre programme d'études - à moins que vous n'ayez fait un cours préalable auparavant.

Si vous n'avez jamais fait de cours d'espagnol, inscrivez-vous directement en ESP 101, le cours de base.

Toutes les autres langues : c'est l'enseignante ou l'enseignant qui vérifiera vos compétences si plusieurs niveaux sont disponibles. Inscrivez-vous d'abord au cours de base.

QUAND ET COMMENT AURAI-JE LA CONFIRMATION DE MON INSCRIPTION À UN COURS AU CHOIX?

Vous recevrez un courriel de confirmation de la part de la commis aux affaires académiques responsable de votre dossier dès que vous serez inscrite, inscrit. Faites-lui confiance et soyez patiente, patient!

RÈGLES À SUIVRE

L'UN DE MES COURS OBLIGATOIRES EST EN CONFLIT D'HORAIRE AVEC LE COURS À OPTION QUE JE SOUHAITE PRENDRE. QUE FAIRE?

Il faut toujours privilégier les cours obligatoires, qui sont offerts selon une séquence prédéterminée pour vous éviter de mauvaises surprises – par exemple ne pas pouvoir accéder aux stages coopératifs ou voir votre parcours rallongé parce que le préalable d'un cours obligatoire n'a pas encore été fait ou n'est pas disponible au moment où vous souhaiteriez le faire.

JE SOUHAITE CHANGER DE GROUPE DANS L'UN DE MES COURS OBLIGATOIRES. QUE FAIRE?

AUCUN changement de groupe n'est autorisé pour les cours obligatoires indiqués en préchoix dans votre dossier étudiant. Si vous devez absolument changer de groupe, trouvez quelqu'un qui acceptera de troquer sa place avec la vôtre et présentez-vous tous les deux (en même temps) au secrétariat des études (A4-159) ou envoyez un courriel à [Cathy Dubreuil](#) pour faire faire la modification à votre dossier.

Évitez de demander aux enseignantes et enseignants s'ils seraient d'accord à ce que vous changiez de groupe; peu importe la réponse que vous obtiendrez, vous devrez fonctionner de la manière décrite plus haut.

JE N'AI PAS FAIT LE PRÉALABLE DU COURS QUI M'INTÉRESSE. EST-CE QUE JE PEUX M'INSCRIRE AU COURS QUAND MÊME?

À moins d'indication contraire, le cours préalable doit être fait avant. En cas de doute, informez-vous auprès de la [conseillère pédagogique](#) du Département.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN RETRAIT DE COURS ET UN ABANDON? OÙ PUIS-JE TROUVER LES DATES LIMITES?

Avant la date limite d'ajout/retrait de cours, vous pouvez apporter des modifications à votre choix de cours sans frais; en outre, aucune trace ne sera laissée dans votre dossier étudiant. Une fois ce délai passé, vous pouvez abandonner un cours; dans ce cas, vous devrez le payer et la mention « AB » apparaîtra à votre relevé de notes, mais n'aura pas d'effet sur votre moyenne cumulative. À défaut de nous signifier votre volonté d'abandonner le cours avant la date limite d'abandon, vous obtiendrez la mention « W » (échec pour abandon) sur votre relevé de notes; celle-ci équivaut à un échec et affecte donc la moyenne cumulative.

Les dates limites se trouvent à plusieurs endroits : au verso de la fiche d'inscription, sur la page du choix de cours à la FLSH (menu « Liens complémentaires ») et dans le [calendrier facultaire](#). Elles sont aussi affichées en divers endroits de la faculté. Il est donc de votre responsabilité de respecter ces dates afin de ne pas subir les sanctions prévues.

CHEMINEMENT

QU'ARRIVERA-T-IL DE MON CHOIX DE COURS SI J'AI ÉCHOUÉ UN COURS?

S'il s'agit d'un cours obligatoire, il sera reporté à la prochaine session à laquelle il sera offert. Votre choix de cours sera automatiquement ajusté (un cours plus avancé pourrait vous être retiré, par exemple).

S'il s'agit d'un cours à option, vous avez le choix de le reprendre ou non. À noter : reprendre le cours évitera que l'échec continue d'affecter votre moyenne cumulative, puisqu'un cours ne peut compter qu'une seule fois dans le calcul de la moyenne.

EST-CE QUE JE PEUX PRENDRE DE L'AVANCE DANS MES COURS OBLIGATOIRES?

À moins de circonstances particulières (par exemple, si vous prévoyez une session d'études à l'étranger et désirez terminer vos cours obligatoires avant de partir), nous vous demandons de respecter la séquence prévue. Celle-ci n'est pas anodine : elle a été élaborée pour vous permettre de profiter au maximum de votre parcours d'études.

Avant d'apporter toute modification à la séquence des cours obligatoires telle qu'elle est prévue, consultez la [conseillère pédagogique](#).

JE SOUHAITE RETIRER L'UN DE MES COURS OBLIGATOIRES. COMMENT FAIRE?

Nous vous demandons de respecter la séquence de cours obligatoires. Si, en raison de circonstances particulières, vous désirez modifier votre parcours d'études, vous devez consulter la [conseillère pédagogique](#) du Département.

Attention! Si vous désirez accéder aux stages coopératifs, rappelez-vous que les cours obligatoires des deux premières sessions doivent avoir été réussis pour que vous soyez admissible; vous devez aussi être inscrite, inscrit aux cours prévus à la troisième session. À défaut de satisfaire à cette exigence*, vous ne pourrez pas accéder au régime coopératif.

* Une moyenne cumulative minimale de 2,5/4,3 est aussi exigée pour l'admission – et la poursuite du programme – au régime coopératif.

... ET L'ÉTÉ?

COMMENT FONCTIONNE LA SESSION D'ÉTÉ?

Les cours sont offerts de manière régulière, à raison d'une séance par semaine. Par contre, la semaine de relâche a été retirée et la période d'examen est d'une semaine, ce qui permet de terminer la session d'été à la fin du mois de juillet.

Attention! À l'École de gestion, les cours se terminent plus tard : voyez le [calendrier facultaire](#) pour vous assurer de la date exacte de la fin de la session.

COMMENT FONCTIONNENT LES COURS INTENSIFS?

Les cours intensifs sont offerts à raison de deux cours par semaine, pendant sept ou huit semaines. Ainsi, plutôt que de suivre un cours de 3 heures par semaine, vous en suivez deux. Même si la formule pédagogique peut différer, les objectifs et le contenu du cours NE CHANGENT PAS : que vous le suiviez sous forme intensive ou non, vous verrez la même matière et obtiendrez 3 crédits.

JE NE SUIS PAS DANS UN PROGRAMME/CHEMINEMENT COOPÉRATIF; PUIS-JE QUAND MÊME M'INSCRIRE À TEMPS COMPLET CET ÉTÉ?

L'été, ce sont les étudiants coopératifs, pour lesquels la session est prévue, qui ont la priorité sur les cours. Par contre, quand l'inscription en ligne sera ouverte, la priorité sera levée et vous pourrez vous inscrire en ligne aux cours dans lesquels des places seront toujours disponibles. Nous ne pouvons cependant pas vous garantir que vous serez en mesure d'étudier à temps complet.

Assurez-vous d'écrire à [Cathy Dubreuil](#) avant le début de l'inscription en ligne afin qu'elle vous ouvre le portail.

CONTACT

QUI JOINDRE SI J'AI DES QUESTIONS PLUS POINTUES AU SUJET DE MON DOSSIER?

	Responsable	Courriel
Secrétariat des études	Cathy Dubreuil	Cathy.Dubreuil@USherbrooke.ca
Département	Chantal Montpetit	cons.pedagogique.com@USherbrooke.ca

Merci de toujours nous indiquer votre **numéro de matricule** et d'utiliser votre **adresse @USherbrooke.ca** quand vous communiquez avec nous!

** Soyez patiente, patient : on vous répondra aussi rapidement que possible! **